

2025	Ecart de rémunération	Ecart de taux d'augmentations individuelles	Augmentation retour maternité	Dix plus hautes rémunérations	Total de points obtenus
Note maximale	40	35	15	10	100
Résultat final	21	35	15	10	81

OBJECTIFS DE PROGRESSION

Objectif Indicateur écart de rémunération :

Depuis plusieurs années, Inserm Transfert a mis en place des politiques et des indicateurs de pilotage en matière d'égalité professionnelle qui lui permettent d'assurer une égalité de traitement entre les femmes et les hommes.

Pour l'année 2025, les scores maximaux ont été atteints sur 3 des 4 indicateurs du calcul de l'Index Egalité professionnelle. En revanche, la pyramide des âges de nos effectifs sur cette-même année n'a pas permis d'atteindre un score satisfaisant sur l'un des indicateurs. Ainsi, le score global de l'Index Egalité calculé sur l'année 2025 est de **81/100**.

Pour augmenter cet index, Inserm Transfert s'engage à renforcer ses politiques basées sur trois axes : la formation professionnelle, la rémunération effective et l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle. Inserm Transfert est déterminée à poursuivre sa démarche d'amélioration continue et poursuit sa concertation avec les représentants du personnel et les collaborateurs avec pour ambition d'augmenter ce score.